Ville de Cadenet

DEMANDE D'AUTORISATION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Demande à faire 10 jours avant

Déménagement ☐ **Travaux** ☐ **Autre** ☐

Propriétaire des lieux

Monsieur, Madame, _____

Adresse :_____

Téléphone : _____Adresse mail : _____

Sollicite par la présente une autorisation pour : _____

Le (jour)_____jusqu'au _____

De (heures)_____à _____

Adresse : _____

Nombre de places de stationnement nécessaires (max 2) : _____

Type précis de véhicule utilisé (ex : voiture, fourgon, camion benne…) : _____

_____

N° immatriculation du véhicule : _____

Un arrêté de police sera pris par Monsieur le Maire.
Si le délai de 10 jours n'est pas respecté, aucune autorisation ne sera délivrée.

- La signalisation sera affichée par les services municipaux et enlevée dans les 48 heures. Au-delà, le maintien de la signalisation est à la charge du demandeur.

- L'occupation du domaine public est gratuite **16 jours par année glissante et par propriétaire**. À compter du **17ème jour**, le tarif est de 5€ par jour et par l'équivalence d'une place de stationnement (maxi 2 places) pour une demande d'autorisation de travaux. (Délibération n°69/2021, Arrêté n°24/2023)

- Toute demande est à la charge du propriétaire et non de l'entreprise effectuant les travaux.

Un exemplaire de l'arrêté sera à retirer en Mairie 48 heures avant.

À Cadenet, le

Signature du propriétaire, précédée de la mention « Lu et approuvé »